



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
13 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CAPS Bertrand, CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
39

Nombre de votants :
42

Excusés avec pouvoir : M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. PAPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. SAUVAGET Jean-Paul (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

VOIX POUR :
42

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
0

Objet : Marché d'assurances
Avenant n°1 au lot n°2 « Assurance Dommage aux biens »

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président expose les modifications introduites par l'avenant :

La CdC des Sources de l'Orne et GROUPAMA Centre Manche ont conclu un marché pour l'assurance « Dommage aux biens et risques annexes » du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2031. Au vu de la sinistralité du contrat, Groupama Centre Manche propose une augmentation de la prime annuelle de 10% (indexation comprise).

Cette augmentation de prime prendra effet le 1^{er} janvier 2024.

Toutes les autres clauses du contrat restent inchangées.

Monsieur le Président fait savoir que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juillet 2023 a émis un avis favorable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

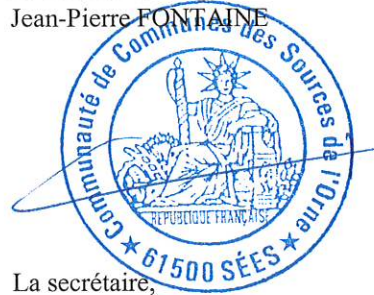
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Accusé de réception en préfecture
 061-200035111-20231019-DEL-2023-10-74-DE
 Date de réception préfecture : 31/10/2023

- **ACCEPTÉ** l'avenant au lot n°2 « Dommage aux biens et risques annexes » tel qu'annexé à la présente
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au lot n°2 « Dommage aux biens et risques annexes » du marché d'assurance de la Communauté de Communes

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ